

Pro Natura Neuchâtel
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019
Mines d'asphalte de La Presta, Travers
11 mai 2019

1. Salutations

L'assemblée générale est présidée par Mme Jennifer Iseli. A 15h, 30, dans la salle du café des Mines, vu l'abondante pluie qui nous impose un repli à l'intérieur, la présidente ouvre l'assemblée à 15h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Elle indique qu'une liste des personnes excusées complétera le procès-verbal les personnes nommées ci-dessous.

Elle salue les personnes invitées et remercie pour leur présence :

M. Philippe Jacot-Descombes, conservateur de la nature, M. Christian Mermet, conseiller communal à Val-de-Travers, M. Roby Tschopp, conseiller communal à Val-de-Ruz et M. Nicolas Margraf, représentant de la commune de La Chaux-de-Fonds

Personnes excusées :

Conseil d'Etat : Mme Monika Maire-Hefti, MM. Laurent Kurth, Alain Ribaux, Laurent Favre et Jean-Nathanaël Karakash.

Conseillers communaux : Mme Christine Gaillard (Neuchâtel), M. Cédric Dupraz (Le Locle), M. Miguel Perez (Le Locle), M. Frédéric Mairy (Val-de-Travers)

Conseils communaux : La Chaux-de-Fonds, Les Brenets, Boudry, La Grande-Béroche

Services et offices : MM. Jean-Laurent Pfund (SFFN), Christophe Noël (SFFN), Nicolas Merlotti (SPCH), Yves-Alain Meister (SPCH), Pierre-Ivan Guyot (SAGR), Mme Joelle Beiner (SAGR) et M. Patrick Vaudroz (SAGR), M. Nicolas JeanRichard (OASA).

Dix-huit personnes signent la liste de présence qui est archivée avec ce procès-verbal.

L'ordre du jour est accepté et sera suivi au cours de l'assemblée.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2018

Le procès-verbal du 25 avril 2018 ne suscite aucune remarque. Il est accepté à l'unanimité et avec les remerciements à son auteur, M. Yvan Matthey.

3. Rapports

3.1 Rapport de la présidente (Mme Jennifer Iseli)

En complément au document qui a été publié dans le journal LOCAL 01/2019 et transmis à tous les membres.

L'image archivée d'une assemblée générale en nature (à Pôlière) a remis cette idée au gout du jour. C'était sans compter sur la pluie soutenue de ce jour. Après la partie administrative, les plus courageux pourront découvrir les aménagements nature à proximité du site des Mines.

La présidente rappelle les buts de Pro Natura : sauvegarder et augmenter la biodiversité, faire respecter les bases légales, mener des actions d'éducation à l'environnement.

En 2018, le comité a été amené à réfléchir sur ces questions et à préciser ses priorités et limites sous forme d'un atelier d'intelligence collective. Les résultats fournissent à la section des pistes de réflexion quant aux axes à renforcer ou à diminuer, faute de ressources et d'envie.

En première priorité, les réserves naturelles se détachent, tant par les travaux d'entretien que le suivi des richesses et des espèces.

En deuxième priorité, l'éducation à l'environnement via les actions du groupe Jeunes + Nature

En troisième, le rôle de PN comme avocat de la nature et le respect des bases légales via opposition, recours et expertise.

En fin en quatrième position les membres du comité relèvent l'importance du suivi des dossiers et des actions.

Cet atelier montre clairement qu'il manque des ressources humaines pour pouvoir tout mener de front efficacement. Le renforcement de l'équipe actuelle a donc été décidé et se met en place en ce début 2019.

Plusieurs gros projets sont en cours depuis quelques années :

1. La mise sur pied de la Maison de la Tourbière, aux Ponts-de-Martel, avec
 - une fenêtre nature forte pour développer un axe d'éducation à l'environnement sur le thème des marais.
 - un centre de compétence pour assurer la formation continue des personnes et institution impliquées dans la protection des marais et un centre de conseils sur les milieux humides.
2. Le projet « lièvre et cie », développé depuis 2018 conjointement par les sections JUBE, JU et NE et ce, pour une phase préparatoire de 2 ans puis deux phases pratiques de 4 ans chacune. Le projet se développe sur l'entretien des prés maigres secs et sur l'amélioration de la qualité du Doubs via avec des partenariats avec des agriculteurs plus respectueux des apports de fertilisants.
3. Le groupe Jeune + Nature se professionnalise également via un projet pilote développé entre 2018 et 2019 et les trois sections JUBE, JU et NE afin d'aider les coordinateurs des groupes dans leur planification et organisation.
4. La section a terminé en 2018 la revitalisation d'un site en faveur du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) dans le vallon du Merdasson à Boudry, via une très bonne collaboration avec les propriétaires des lieux.
5. Notre site internet a fait une mue complète en 2018 avec une nouvelle présentation des pages et une lisibilité améliorée. Grand merci à Adrienne Godio pour son implication dans ce projet.
6. La campagne financière 2018 a été consacrée à l'aide financière pour le projet de l'étang forestier de La Presta, juste terminé pour notre visite.

Quelques chiffres pour terminer. 2018 c'est aussi

11 réunions du comité

2 sorties avec le groupe BEJUNE

7 nouvelles oppositions dot 4 sont heureusement traitées à ce jour

X oppositions en cours depuis 2014-15-16-17 non résolues

1 recours déposé contre la levée d'une opposition

10 commissions politiques avec un.e représentant.e de Pro Natura

Et pour notre proche avenir, nous allons poursuivre les projets en cours, maintenir les relations avec les communes et les services cantonaux et surtout accueillir une nouvelle collaboratrice administrative, qui vient juste d'être nommée pour un poste à 30% et qui nous fait le plaisir d'être parmi nous, Mme Gaëlle Vadi. Bienvenue à elle.

3.2 Rapport du chargé d'affaires (M. Yvan Matthey)

Le rapport de la présidente est complété par la présentation de quelques projets de la section et d'un bilan des affaires traitées ou en cours. Cette présentation complète le rapport d'activité détaillé qui a été publié dans le Journal LOCAL 01/2019 et transmis à chaque membre neuchâtelois avec l'invitation à cette assemblée. Ce document, comme un rapport plus complet est accessible sur notre site internet ou au secrétariat sur demande.

Pour les projets suivis par la section, nous relevons :

- Syndicat d'améliorations foncières (SAF) de La Brévine. Ce syndicat avance bien avec le lancement des réflexions sur les échanges des terres et la mise en place de nos surfaces agricoles à la bordure et dans les marais pour faciliter l'élimination des drainages. L'étude d'impact sur l'environnement sera menée entre 2019 et février 2021 en parallèle au projet technique sur les drains et les chemins. A noter qu'après 2 ans de discussions nourries, nous avons pu acquérir avec une aide et des conditions de PNCH et de l'OFEV 9,7 ha de terres et un immeuble qui sera démantelé car trop proche de la tourbière et de ses

écoulements hydriques. Il reste du travail mais la protection des tourbières va vers le mieux dans cette vallée.

- Les deux projets éoliens en cours de planification sont suivis via des groupes de travail et d'accompagnement. Pour la montagne de Buttes, on est dans la phase de concrétisation des mesures radar pour le suivi des oiseaux et l'arrêt des machines en cas de fort risque de collisions. Pour les 4bornes, le promoteur développe le rapport d'impact final et nous amenons des critiques pour les mesures de compensation et la phase de chantier.
- Le canton a publié un guide à l'attention des agriculteurs pour favoriser les bonnes pratiques dans les pâturages boisés. Ce document était attendu depuis un moment.
- Le secrétariat et la section ont été consultés sur divers éléments (loi sur l'énergie, loi sur les routes et les voies publiques, plans d'affectation des Grattes et des Sagnes de Rochefort, plan directeur des chemins équestres, espace réservé aux eaux et aux lacs, plans d'extraction des gravières de Rive et du Tertre à Coffrane/Montmollin.
- Les compensations liées au projet de construction d'une ferme dans la zone de protection des Sagnettes ont été réalisées par la commune de Val-de-Travers (adaptation de la zone de protection des Sagnettes et agrandissement de la zone de protection de La Presta, extensification des pratiques agricoles à la bordure de la zone humide à La Presta, restauration des plans d'eau avec diminution d'une partie de la roselière.

Plusieurs dossiers et oppositions restent non résolus ou inachevés à fin 2018 :

- Le Plan d'affectation pour le Haut Plateau du Creux du Van.
- L'agrandissement illégal du parking du Soliat, dénoncé auprès du Canton et de la Commune.
- L'aire de stationnement pour les gens du voyage projetée à Vaumarcus sur un habitat protégé à reptiles (vipère aspic, lézards etc). Notre opposition a été levée par le département et nous avons dû déposer un recours au Conseil d'Etat qui se poursuivra au Tribunal cantonal.
- L'opposition contre la plantation de vignes au Landeron à la suite de la destruction de murs et de haies. Cette opposition de 2012 a été traitée par le canton en 2017 et nous donne raison. Le hic, c'est que le propriétaire a fait recours et que les mesures sont remises en question.
- Modification du PAL de Bevaix afin d'officialiser une zone pour permettre la construction de chalet touristique en pleine nature.
- La tente équestre qui doit être éliminée est toujours présente, exploitée et rénovée dans la tourbière protégée des Ponts-de-Martel.
- La compostière de Brot-Plamboz qui a été construite sans respecter les plans déposés et contre laquelle nous avons fait opposition pour faire respecter le permis de construire. Comme pour le dossier des vignes, nous avons obtenu gain de cause via une décision claire du DTE qui demande le démantèlement des installations construites illégalement. Les propriétaires ont également déposé un recours contre cette décision et donc tout est en attente.

3.3 Rapport du responsable des réserves naturelles (M. Cédric Jacot)

Cédric Jacot présente les éléments complémentaires aux informations publiées et transmises via le journal LOCAL 01/2019 soit les actions dans les réserves, les projets soutenus par la confédération (OFEV) et les journées de travail avec des bénévoles.

Outre l'entretien courant des réserves qui nécessite la fauche des prés, le débroussaillage des ligneux, le curage des petits plans d'eau, plusieurs actions et chantiers sont à relever.

Aux Brenets, la Rançonnière est sortie de son lit en avril 2018 et a occasionné un dépôt de gravas sur une partie du pré humide. En accord avec le service des Ponts et Chaussées, nous avons décidé de laisser se développer la dynamique de ce cours d'eau et avons lancé une réflexion pour échanger ces terrains privés pour en devenir propriétaire. Cette démarche est en cours mais arrive à son terme et débouchera sur la conservation de cette zone alluviale dynamique.

Au Landeron, le site des Joûmes a vu la mise en place d'actions de revitalisation plus fortes que d'ordinaire afin de diminuer la présence des grands arbres et des buissons qui font de l'ombre et gagnent les surfaces de pelouses maigres à orchidées et insectes. Ces travaux sont menés en coordination directe avec la section nature du SFFN via un financement conjoint de Pro Natura et de l'OFEV dans le cadre de mesures urgentes en faveur des biotopes d'importance nationale.

A Brot-Dessus, sous le Joratel, notre petite réserve du Rondel a vu deux plans d'eau être curés et remis en valeur avec l'élimination de plusieurs épicéas sur ce petit lambeau de tourbière.

Dans nos forêts au fond de la vallée de La Brévine, les parcelles nouvellement acquises à Charopé présentent une belle mosaïque avec d'anciens pâturages boisés. Avec l'aide des civilistes, nous avons éliminé le recru forestier pour dégager les secteurs d'herbage à belle diversité de fleurs. Ces mesures s'inscrivent parfaitement dans la restauration des habitats pour la gélinotte et la bécasse des bois.

A Neuchâtel la réserve de la garide du Pertuis-du-Sault poursuit sa mue par l'élimination des pins noirs qui amènent trop d'ombrage sur les dalles rocheuses et les pelouses maigres. Plusieurs troncs ont été volontairement laissés au sol dans les secteurs plus forestiers.

En 2018, nous avons suivi et accompagné une stagiaire, Mme Laure Oberli qui a travaillé sur les lisières, leur entretien et leur valorisation, à l'interface entre forêt et agriculture. Outre son rapport de stage, Laure a produit un document pratique à l'attention des divers acteurs impliqués dans la gestion de ce milieu.

Pour nos tourbières, deux chantiers ont permis d'améliorer la conservation de l'eau dans les marais. Cette année 2018, ce sont les tourbières de la vallée des ponts-de-martel qui ont bénéficié localement de nos travaux. Au Marais des Bieds, 4 palissades recouvertes de tourbe permettent via une vanne réglable d'inonder progressivement non seulement le marais mais un important terrain agricole, acquis il y a 5-6 ans afin de reconstituer la végétation de la prairie marécageuse. Sous Martel-Dernier, une palissade de plus de 100 m assure l'inondation de plus de 1ha de tourbière anciennement exploitée. Un futur paradis à sphaignes et libellules

Le responsable des réserves remercie l'ensemble des bénévoles qui se sont engagés dans l'entretien et le suivi de nos réserves ainsi que la classe du CERAS qui mène depuis plusieurs années des actions et travaux sur le site de Pôlière. Il remercie également le SFFN avec qui de nombreuses collaborations efficaces sont régulièrement mises en place.

M Thierry Bohnenstengel souhaite savoir si lors de la coupe des pins noirs à Pertuis-du-Sault, les arbres sont coupés jusqu'au sol ou si on laisse des troncs debout pour favoriser les insectes et champignons dégradeurs du bois.

M. Cédric Jacot lui répond que les arbres ont été coupés jusqu'au sol.

3.4 Rapport du groupe Jeunes + Nature Pro Natura Neuchâtel (Mme Maïann Suhner)

En l'absence de Mme Maïann Suhner, excusée, le chargé d'affaire présente sommairement les activités annuelles du groupe J + N.

En 2018, dix sorties ont été organisées, dont un week-end avec nuit étoilée, encadrées par une dizaine de monitrices et moniteurs. Participation de 6 à 35 enfants.

En 2018, il y a eu une participation au camp ECOTOPIA.

Le site internet permet de découvrir les diverses sorties en images et le programme des sorties du premier semestre 2019.

M. Yvan Matthey remercie vivement, malgré son absence, Mme Maïann Suhner pour son engagement pour ce groupe. Il relève qu'en 2018-2019, Pro Natura Suisse accepte comme projet pilote de salarier à 20% la responsable de l'organisation et la coordination du groupe J + N afin de renforcer les activités et les liens avec les monitrices et moniteurs. Ce projet concerne les sections NE, JU et JUBE

4. Comptes 2018

Rapports du caissier

Stéphan Roulet, le trésorier, commente l'exercice 2018 en comparant quelques chiffres avec l'exercice 2017.

L'année 2018 se clôture avec un bénéfice de Fr. 17'344.92. Le budget prévoyait une perte estimée de Fr. 57'950.-. Cette forte différence s'explique prioritairement par un legs de Fr. 50'000.- reçu lors de la réorientation de la fondation Hermann Russ (liquidation du journal Le Petit ami des Animaux) mais aussi par une très bonne tenue des dépenses et quelques recettes non budgétisées.

A noter que les cotisations des membres sont en légère hausse ce qui dénote que l'action de recrutement de nouveaux membres menée par le secrétariat central porte ses fruits, ce qui est réjouissant.

La campagne financière a une fois encore bien fonctionné cette année et nous tenons à remercier ici encore la générosité de tous nos donateurs.

La présentation du compte de résultat a évolué entre 2017 et 2018. Jusqu'en 2017, les projets menés par la section ne mentionnaient que le résultat net du projet. En 2018 et pour les prochaines années, le comité a décidé de séparer le fonctionnement courant de la section, pour lequel on vise l'équilibre et les projets qui représentent des investissements pour la nature et pour lesquels on peut bénéficier d'aides externes. La présentation des comptes est ainsi plus précise et plus transparente.

Pour 2018, le bénéfice d'exploitation se monte à Fr. 33'006.69. Les projets impactent ce résultat de Fr. 15'661.77 ramenant le bénéfice final de l'exercice à Fr. 17'344.92.

Le trésorier signale enfin que les actifs disponibles continuent de bien augmenter (de Fr. 270'000.- à Fr. 433'300.- sur l'année). C'est un objectif assumé pour nous permettre de réaliser les nombreux projets prévus pour les prochaines années, comme le signale le budget 2019, équilibré pour le résultat courant mais fortement déficitaire en tenant compte de l'ensemble des projets planifiés.

Rapports des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes a été menée pour l'exercice 2018 par Mme Chantal Lack et M. Bernard Claude. Les deux vérificateurs des comptes étant excusés, la présidente lit le rapport établi à la suite de la vérification. Celle-ci a été menée par pointage et contrôle du solde de tous les comptes. Le rapport confirme l'exactitude des éléments présentés.

M. Christian Mermet souhaite savoir si les heures de bénévolat, qui n'apparaissent pas dans les comptes, sont prises en compte dans les budgets de projets, par comparaison avec les projets culturels.

Le caissier indique que non. Certains projets prennent en compte les heures des deux permanents salariés lorsque le travail confié inclut la coordination et le suivi des chantiers. Ces prestations sont intégrées au calcul du subventionnement fédéral lié aux coûts globaux des projets. Mais les heures offertes par les bénévoles ne sont pas comptabilisées.

5. Adoption des rapports et décharge au comité pour sa gestion

Au vote, les comptes 2018 et le rapport des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité. Décharge est donnée au comité pour sa gestion, également à l'unanimité et par applaudissement.

6. Elections et démissions

Plusieurs changements sont proposés au sein du comité.

Deux personnes ont annoncé leur démission et une personne souhaite rejoindre notre équipe, ce qui représente un tournus assez standard.

Engagée professionnellement à l'extérieur du canton, Astrid Willener et Aline Rubeli quittent le comité.

M. Dylan Geissbühler a rejoint notre comité en cours d'année. Il est intéressé à confirmer sa présence au comité.

L'assemblée prend acte des deux démissions et accepte la nomination de M. Dylan Geissbühler. Il accepte aussi de reconduire l'équipe en place.

Dès lors, le comité neuchâtelois est composé de :

Jennifer Iseli, présidente

Pierre-Alain Rumley, vice-président

Stéphan Roulet, caissier

Mmes Adrienne Godio, Danielle Loeffel & Maïann Suhner.

MM. Caryl Fritsché, Dylan Geissbühler, Quentin Kohler, Nicolas Roeschli, Daniel Ston, Valéry Uldry & Daniel Weber.

Les vérificateurs des comptes actuels, soit Mme Chantal Lack et MM. Didier Gobbo et Bernard Claude acceptent de poursuivre cette activité pour l'exercice 2019. Ils sont renommés et remerciés par l'Assemblée pour leur engagement. Avec trois vérificateurs des comptes, le caissier pourra procéder à un tournus.

Concernant les représentants de notre section au sein du Conseil des Délégués de Pro Natura Suisse, deux personnes ont annoncé leur retrait (M. Caryl Fritsché, membre et Mme Jennifer Iseli, suppléante).

Deux personnes sont prêtes à s'engager pour siéger dans ce Conseil et sont proposées :
M. Daniel Ston, comme membre
M. Nicolas Röschli, comme suppléant

Par un vote unanime. Ces deux candidats sont nommés par l'assemblée.

7. Modification des statuts

Les statuts actuels datent de 2009. Comme Pro Natura Suisse révisé les statuts de l'association centrale, chaque section doit adapter le siens pour tenir compte des changements, qui restent mineurs.

Le site internet présente depuis quelques semaines les deux versions 2009/19 avec indication de chaque changement et la version nouvelle complète à adopter. Ces deux documents sont mis à disposition des membres de l'assemblée.

Le vice-président propose de passer en revue chaque page en relevant les changements les plus importants
Deux éléments sont relevés :

Article 5 : Finances

Let d) à compléter pour indiquer également les personnes morales comme donateurs possibles

Articles 10 : Catégorie de membres

Enlever un « s » à Association centrale dans la phrase.

Au vote, avec ces deux adaptations, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le comité est donc nommé en 2019 pour le début d'une législature de 4 ans soit jusqu'en 2023.

8. Vous avez la parole - divers

Mme Montandon souhaite savoir si on connaît Mission B

Le chargé d'affaires répond que c'est un projet de la RTS lié à des actions pour la nature et la biodiversité mais pour lequel notre section n'est pas impliquée.

De plus, elle souhaite savoir si un suivi est mené pour les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans la zone agricole afin de diagnostiquer leur valeur pour les espèces.

La réponse est donnée par le chargé d'affaires qui indique que Pro Natura n'a pas de programme spécifique pour un tel suivi. Le conservateur de la nature indique que le canton ne mène pas non plus d'études précises mais qu'il y a des observations sporadiques. Il rappelle que pro Natura et le WWF avaient en 2016 lancé une étude sur le respect des règles dans les bordures tampon le long des cours d'eau et des lisières, ce qui est une forme de suivi des SPB.

Remarque de Pro Natura : les résultats n'étaient pas du tout concluants, beaucoup de situations ne respectant pas ou trop peu les règles.

M. Christian Mermet relève que dans son rapport la présidente s'est presque excusée de devoir lancer des oppositions. Pro Natura joue un rôle d'expert et permet aux communes de progresser dans de nombreux projets, comme par exemple l'éolien. Dans les cas où les bases légales ne sont pas ou mal respectées, il est important que des ONG remettent les choses en place via des oppositions. Il n'y a pas à s'excuser. Les communes ou les promoteurs de projets doivent au contraire en faire quelque chose de positif et modifier les projets pour les rendre légalement compatible. On peut même aller plus loin et faire émerger ensemble des idées et des solutions qui permettent d'aller au-delà des bases légales.

La voix des ONG dont Pro Natura crée une bonne pression car l'expertise donnée est importante et pertinente.

L'assemblée est clôturée à 17h.

Avant une verrée dans la salle du restaurant, bien à l'abri de la pluie qui persiste, l'assemblée est suivie par la découverte *in situ* des deux étangs aménagés sur le site de La Presta.

L'étang du jardin des mineurs, juste inauguré, est un biotope forestier équipé d'un sentier de copeaux qui permet d'en faire le tour en exploitant divers supports informatifs et ludiques. Ce sentier est en lien direct avec les activités du site des Mines d'asphalte.

Le second étang est localisé de l'autre côté de la voie RVT et représente la partie la plus visible de la compensation écologique consentie pour permettre la construction d'une nouvelle ferme aux Sagnettes sur Boveresse. L'étang qui était totalement comblé et colonisé par les roseaux a été entièrement curé et remodelé par la commune durant l'hiver 2017-18. La zone de protection des alentours est agrandie et l'exploitant agricole s'est engagé par contrat à concrétiser une exploitation extensive sans engrais des 15-20 mètres bordant le plan d'eau.

Procès-verbal de l'assemblée générale de mai 2019 de Pro Natura Neuchâtel pour l'année 2018.

Neuchâtel, juin 2019 – Yvan Matthey, relecture Jennifer Iseli.

Autres personnes et institutions excusées :

Et encore : Mme Sylvie Barbalat (WWF Neuchâtel), M. Yann Huguelit (CNAV), M. Quentin Morel (ANAPI), MM. Fabien Vogelsperger et Anatole Gerber (PNR Chasseral), Urs Leugger, Pro Natura Suisse, Urs Tester, Pro Natura Suisse, Bastien Amez-Droz, Pro Natura Suisse et la Direction romande de Pro Natura, Champ-Pittet

Sections de Pro Natura : Pro Natura Valais, Fribourg, Vaud, Jura, Jura bernois et Genève

Membres de Pro Natura Neuchâtel et autres personnes excusées : Mmes Adrienne Godio, Danielle Loeffel, Johanne Lebel-Calame, M. Caryl Fritsché, Valéry Uldry et Quentin Kohler